

Statement of the Chairman
Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions
4 March 2022

Improving the financial situation of the United Nations

(ACABQ report: A/76/7/Add.29; related report: A/76/429)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on improving the financial situation of the United Nations.

The Advisory Committee notes the efforts of the Secretary-General to manage the liquidity situation experienced by the Organization during 2020 due to the increase in arrears in assessed contributions from Member States.

The Advisory Committee also notes that since the submission of the report of the Secretary-General (A/76/429) dated 19 October 2021, with the collections of significant amounts of assessed contributions, including from those Member States with prior-year arrears, the liquidity situation of the Organization is improving, compared with the situation during 2020. The Committee acknowledges the outreach activities conducted by the Secretary-General and the Secretariat, which have contributed to increased contributions for assessments from Member States, including those in arrears, leading to an improved liquidity situation of the Organization for 2021.

The Advisory Committee welcomes the efforts of Member States in meeting their financial obligations to the Organization, in particular those who paid in full and on time. The Advisory Committee stresses that the General Assembly has repeatedly urged all Member States to fulfil their financial obligations, as set out in the Charter of the United Nations, on time, in full and without conditions.

Mr. Chairman,

The Secretary-General has submitted seven proposals in paragraph 104 of his report (A/76/429), of which three relate to the regular budget and four relate to peacekeeping operations.

Regarding the three proposals relating to the regular budget, the Advisory Committee has expressed the following:

- (a) On the Working Capital Fund, it has recognized the recent liquidity challenges of the regular budget experienced by the Organization; it does not, however, note a sustained pattern of such challenges. Noting the improved liquidity situation during 2021, the Committee remains not convinced of the proposal to increase the level of the Working Capital Fund at this stage and recommends against the proposal;
- (b) On the Special Account, the Committee has recognized that the Special Account serves as an important additional liquidity tool to complement the Working Capital Fund in managing regular budget cash flows. The Committee is of the view that a decision concerning whether or not to replenish the Special Account by transferring the credits is a matter within the purview of the General Assembly;
- (c) The Committee recommends against the approval of the proposal to return credits for the regular budget only if outstanding assessments are less than the regular budget liquidity reserves, and to limit the amount to the difference between the liquidity reserves and the outstanding assessments.

Mr. Chairman,

Of the four proposals relate to peacekeeping operations, the Advisory Committee considers the following:

- (a) On the cash pool arrangement for active peacekeeping operations:

- (i) The Committee stresses that, as the General Assembly approved the management of the cash balances of all active peacekeeping operations as a pool on a trial basis for three budget periods, the Secretary-General should have requested approval of the Assembly for the management of the cash resources of the active peacekeeping missions as a pool;
 - (ii) The Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to present options for potentially charging interest on internal borrowing and provide modalities for calculating, charging, collecting and accounting for interest;
 - (iii) The Committee recommends that the General Assembly approve the continuation of the management of the cash balances of all active peacekeeping operations as a pool while maintaining the balances in separate funds for each mission, and request the Secretary-General to provide updates in his report on the overview of the financing of the peacekeeping operations and in the performance reports for the peacekeeping operations involved;
- (b) On the Peacekeeping Reserve Fund,
- (i) Taking into account the infrequent and limited use of the Fund since the 2007/08 financial period, the Committee sees merit in the proposed use of the Peacekeeping Reserve Fund as a liquidity mechanism for active peacekeeping operations, in addition to its intended use to support new missions and the expansion of existing missions. However, the Committee is of the view that the approved purposes of the Reserve Fund should be safeguarded by keeping adequate resources for new missions and the expansion of existing missions. Furthermore, the Committee is of the view that, subject to the approval of the General Assembly on the proposal of the Secretary-General, the Peacekeeping Reserve Fund should be used as the first choice of borrowing before resorting to the cash pool arrangement among active peacekeeping operations. The

Committee therefore recommends that the General Assembly approve the use of the Peacekeeping Reserve Fund as a liquidity mechanism up to the level of \$110 million for active peacekeeping operations and keep an amount of \$40 million in reserve to support new missions and the expansion of existing missions as originally intended for the Fund;

- (ii) Noting that the proposal to relax on the restrictions on the use of the Peacekeeping Reserve Fund would lead to interest loss of the fund, the Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to present options for potentially charging interest on internal borrowing and modalities for calculating, charging, collecting and accounting for interest will be considered, if approved;
- (c) On the interest earned in the Peacekeeping Reserve Fund, taking into consideration the proposed continuation of the cash pool arrangement and the proposal to use the Peacekeeping Reserve Fund as a liquidity mechanism for active peacekeeping operations, the Advisory Committee is not convinced of the rationale for the proposal to retain the interest earned in the Peacekeeping Reserve Fund and recommends against the proposal;
- (d) On the return of credits for any active peacekeeping operation in proposal (g), taking into account the positive impact and the proposed continuation of the cash pool arrangement for the active peacekeeping operations, and the proposal to use the Peacekeeping Reserve Fund as a liquidity mechanism for those operations, the Advisory Committee does not see the need for the proposal at this stage and therefore recommends against it.

Mr. Chairman,

The Advisory Committee is of the view that the special commitments centrally approved for 2019 and 2020, with deficiencies identified by the Board of Auditors, should be exceptions,

rather than becoming a ‘new normal’. The Committee sees the need for improving the internal planning process at the budget implementation stage both at the central and departmental levels of the Secretariat by setting up contingency plans with activities prioritized at different levels in the context of a liquidity situation, in particular late collections at year end. The Committee therefore recommends that the General Assembly request the Secretary-General to improve the budget implementation planning process with a view to proposing and approving commitments on a detailed needs assessment against clear criteria, and in accordance with the relevant Financial Regulations and Rules.

Mr. Chairman,

The Advisory Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to provide detailed information on the impact of liquidity on mandate delivery and underperformance, including absorption capacity, and efforts made to deliver mandates more effectively and efficiently in future budget submissions.

The Advisory Committee also recommends that consolidated information on lessons learned and best practices from the Covid-19 pandemic and austerity measures implemented by the Secretary-General during the liquidity situation, and efficiency gains be included in the Foreword and introduction and each budget sections of the programme budget, as well as in the peacekeeping overview report and peacekeeping mission reports.

Mr. Chairman,

In addressing the liquidity situation, the Advisory Committee has also made other recommendations, including those relating to previous options submitted by the Secretary General, in particular those relating to incentives for prompt payments of assessments and the offset of Member States credits against arrears, as well as the potential retention and use of interests on extrabudgetary resources for the regular budget for its consideration in the next report on the financial situation of the United Nations, as appropriate.

The Advisory Committee has also expressed the view that the steady increase in accumulated surplus generated through the cost-recovery services merits further analysis.

Thank you, Mr. Chairman.

Déclaration du Président

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le 4 mars 2022

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

(Rapport du Comité consultatif : A/76/7/Add.29 ; rapport correspondant du Secrétaire général : A/76/429)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité consultatif sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.

Le Comité consultatif prend note des mesures prises par le Secrétaire général pour gérer les problèmes de trésorerie rencontrés par l'Organisation en 2020 du fait de l'augmentation des arriérés de contributions des États Membres.

Le Comité consultatif note également que depuis la publication du rapport du Secrétaire général en date du 19 octobre 2021 (A/76/429), grâce au recouvrement de contributions d'un montant important, notamment auprès d'États Membres dont les arriérés remontaient aux exercices antérieurs, la situation de trésorerie de l'Organisation s'est améliorée par rapport à 2020. Il prend également acte des activités de sensibilisation menées par le Secrétaire général et le Secrétariat, qui ont contribué à accélérer le recouvrement des quotes-parts des États Membres, y compris ceux qui avaient accumulé des arriérés, et donc à améliorer la situation de trésorerie de l'Organisation pour 2021.

Le Comité consultatif se félicite des efforts consentis par les États Membres pour s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Organisation, en particulier par ceux qui ont versé l'intégralité de leur contribution en temps voulu. Le Comité consultatif souligne que l'Assemblée générale a engagé instamment, à plusieurs reprises, les États Membres à s'acquitter

dans les temps, intégralement et sans condition des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Au paragraphe 104 de son rapport (A/76/429), le Secrétaire général a fait sept propositions, dont trois ont trait au budget ordinaire et quatre ont trait aux opérations de maintien de la paix.

En ce qui concerne les trois propositions relatives au budget ordinaire, le Comité consultatif a émis les avis suivants :

- (a) Pour ce qui est du Fonds de roulement, le Comité est conscient des récents problèmes de trésorerie rencontrés par l'Organisation en ce qui concerne le budget ordinaire, mais il ne considère pas que ces difficultés présentent un caractère récurrent. Étant donné que la situation de trésorerie s'est améliorée en 2021, le Comité reste d'avis que la proposition tendant à augmenter la dotation du Fonds de roulement n'est pas fondée à l'heure actuelle et recommande que la proposition soit rejetée ;
- (b) S'agissant du Compte spécial, le Comité est conscient que cet outil est important en matière de trésorerie, en ce qu'il sert à compléter le Fonds de roulement et à gérer les flux de trésorerie liés au budget ordinaire. Il estime que la décision de reconstituer les ressources du Compte spécial en y transférant des crédits supplémentaires est une question qui relève de la compétence de l'Assemblée ;
- (c) Le Comité recommande de rejeter la proposition tendant à n'approuver la restitution de crédits au titre du budget ordinaire que si le montant des contributions non acquittées est inférieur à celui des réserves de liquidités allouées au budget ordinaire et à plafonner le montant des crédits restitués pour qu'il n'excède pas la différence entre les réserves de liquidités et les contributions non acquittées.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne les trois propositions relatives aux opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif a émis les avis suivants :

(a) S'agissant du fonds de gestion centralisée des liquidités des opérations de maintien de la paix en cours :

(i) Le Comité souligne que, sachant que l'Assemblée générale avait approuvé, à titre expérimental, le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours pour seulement trois exercices budgétaires, le Secrétaire général aurait dû demander à l'Assemblée générale d'approuver la gestion centralisée des liquidités des opérations de maintien de la paix en cours ;

(ii) Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter des solutions possibles pour prélever des intérêts sur les avances internes et des méthodes pour calculer, facturer, percevoir et comptabiliser ces intérêts ;

(iii) Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver le maintien du principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours, étant entendu que des comptes séparés seraient conservés pour chaque mission, et prie le Secrétaire général de rendre compte de l'évolution de la situation dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix et dans les rapports sur l'exécution du budget des opérations concernées ;

(b) S'agissant du Fonds de réserve pour le maintien de la paix :

(i) Étant donné que le Fonds de réserve pour le maintien de la paix n'a été utilisé que peu fréquemment et de manière limitée depuis l'exercice

2007/08, le Comité juge intéressante la proposition tendant à utiliser le Fonds comme source de liquidités pour les opérations de maintien de la paix en cours, en plus de son but premier, qui est d'appuyer les nouvelles missions et l'expansion des missions existantes. Il estime toutefois qu'il faudra conserver un niveau de ressources suffisant pour que le Fonds puisse continuer de remplir sa fonction première. Il estime par ailleurs que, si l'Assemblée générale approuve la proposition du Secrétaire général, le Fonds de réserve devrait être utilisé comme première source de liquidités aux fins des avances internes, avant de puiser dans le fonds de gestion centralisée des liquidités des opérations de maintien de la paix en cours. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver l'utilisation du Fonds de réserve pour le maintien de la paix comme mécanisme de liquidités pour les opérations en cours, à hauteur de 110 millions de dollars, et de réserver 40 millions de dollars aux fonctions initialement prévues du Fonds, à savoir l'appui aux nouvelles missions et à l'expansion des missions existantes ;

- (ii) Étant donné que le Fonds de réserve percevrait moins d'intérêts si les restrictions applicables à son utilisation étaient assouplies, le Comité recommande à l'Assemblée générale, si elle approuve la proposition, de prier le Secrétaire général de lui présenter des solutions possibles pour prélever des intérêts sur les avances internes et des méthodes pour calculer, facturer, percevoir et comptabiliser ces intérêts ;

- (c) S'agissant des intérêts générés par le Fonds de réserve pour le maintien de la paix, étant donné qu'il est proposé de maintenir le principe de la gestion commune des liquidités des opérations de maintien de la paix et d'utiliser le Fonds de réserve comme mécanisme de liquidités pour les opérations en cours, le Comité consultatif n'est pas convaincu du bien-fondé de la proposition tendant à conserver les intérêts générés par le Fonds de réserve et recommande donc que la proposition soit rejetée ;

(d) Pour ce qui est de la proposition g) concernant la restitution des soldes inutilisés pour les opérations de maintien de la paix en cours, étant donné que la gestion centralisée des liquidités des missions en cours a eu des effets positifs et qu'il est proposé de maintenir cet arrangement et d'autoriser l'utilisation du Fonds de réserve pour le maintien de la paix comme mécanisme de liquidités pour ces opérations, le Comité consultatif juge que la proposition n'est pas pertinente à l'heure actuelle et recommande donc qu'elle ne soit pas approuvée.

Monsieur le Président,

Le Comité consultatif est d'avis que le processus par lequel des engagements spéciaux ont été approuvés au niveau central en 2019 et 2020, qui souffre de lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes, devrait rester exceptionnel et ne pas devenir la norme. Le Comité consultatif juge qu'il est nécessaire d'améliorer la planification interne de l'exécution du budget, à l'échelle de l'Organisation et des départements du Secrétariat, notamment en mettant en place des plans d'urgence dans le cadre desquels les activités prévues seraient exécutées par ordre de priorité lorsque l'Organisation manque de liquidités, par exemple à la fin de l'année lorsque des contributions dues n'ont pas encore été recouvrées. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'améliorer la planification de l'exécution du budget, de sorte que les engagements soient proposés et approuvés à la lumière d'une évaluation approfondie des besoins reposant sur des critères clairs et dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU.

Monsieur le Président,

Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'inclure dans les prochains projets de budget des informations détaillées concernant l'incidence du niveau de liquidités disponibles sur l'exécution des mandats et sur les problèmes de performance, notamment pour ce qui est de la capacité d'absorption, et concernant les mesures prises pour garantir l'exécution plus efficace et efficiente des mandats.

Il recommande également qu'un condensé d'informations sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et des mesures d'austérité prises par le Secrétaire général pendant la crise de liquidités, sur les meilleures pratiques connexes et sur les gains d'efficience soit inclus dans l'avant-propos et l'introduction et dans chaque chapitre du projet de budget-programme, ainsi que dans le rapport d'ensemble sur le maintien de la paix et dans les rapports sur les missions de maintien de la paix.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de son examen de la situation de liquidités, le Comité consultatif a également fait des recommandations sur des propositions antérieures du Secrétaire général (notamment celle concernant les moyens d'inciter les États Membres à verser leurs contributions à temps, celle visant à limiter les crédits restitués aux États Membres en fonction du montant des arriérés de contributions ou encore celle concernant la possibilité de conserver les intérêts générés par les ressources extrabudgétaires et de les utiliser pour financer le budget ordinaire), qu'elle a incluses pour examen, le cas échéant, dans le prochain rapport sur la situation financière de l'ONU.

Le Comité est par ailleurs d'avis qu'il serait bon de se pencher plus avant sur l'augmentation régulière de l'excédent cumulé grâce aux services de recouvrement des coûts.

Monsieur le Président, je vous remercie.